

## Challenge Numérique & Territoires - Corrèze 2020/21 RÈGLEMENT DU CONCOURS

### Calendrier du concours

- lancement du teasing de l'opération : 30 novembre 2020
- ouverture des candidatures : 2 décembre 2020
- clôture des candidatures : 31 janvier 2021
- annonce des présélectionnés pour la finale : courant février
- finale : (entre le 8 et le 25 février 2021) la date et le lieu de l'événement seront communiqués ultérieurement aux candidats ayant été retenus.

### Contact

L'ensemble des informations relatives au concours sont disponibles sur le site [www.aliptic.net](http://www.aliptic.net)

Pour toutes questions complémentaires, vous pouvez également contacter [contact@aliptic.net](mailto:contact@aliptic.net) et au 05 55 71 39 70.

### Le concours en bref :

Thématique : **Consommation x Responsabilité** / Pour une consommation durable et positive en Corrèze !

Cible : Offreurs de **solutions numériques pour une consommation responsable**.

Périmètre géographique : la Corrèze

\*\*\*\*\*

## Règlement de concours

### Conditions d'éligibilité

#### Éligibilité

- Pour être éligible, le dossier de candidature doit impérativement être complet (le formulaire de candidature est accessible sur le site [www.aliptic.net](http://www.aliptic.net) )
- **Ce concours organisé par ALIPTIC est réservé aux porteurs de projets, entreprises et startups résidentes et/ou immatriculées en Corrèze.**

### Modalités de participation

Toute candidature ne remplissant pas les conditions d'éligibilité pourra être refusée. Si une cause d'inéligibilité venait à être connue postérieurement à l'attribution d'un prix, le lauréat ne pourra pas bénéficier effectivement de la dotation prévue.

#### Modalités

La participation au concours est gratuite.

Chaque candidat ne pourra présenter qu'un seul dossier.

Les frais afférents à la présentation de candidature (frais de déplacements par exemple) sont à la charge de chacun des candidats. Aucun remboursement ne sera effectué.

#### Dépôt des dossiers de candidature

Le présent règlement et le lien vers le formulaire d'inscription sont disponibles sur le site [www.aliptic.net](http://www.aliptic.net).

Le formulaire devra être rempli en langue française. Toute candidature transmise par un autre moyen que ce formulaire ne sera admise sous risque de rejet de la candidature.

Le formulaire peut être rempli jusqu'au **31 janvier 2021 à 17h**. Passé cette date, aucun dossier ne sera accepté.

#### Validité des candidatures

Seront réputées nulles les candidatures :

- Réalisées au moyen de coordonnées incomplètes, erronées ou frauduleuses
- Illisibles ou incomplètes,

## Challenge Numérique & Territoires - Corrèze 2020/21

### RÈGLEMENT DU CONCOURS

- Non-conformes au règlement,
- Émanant d'une structure faisant l'objet d'une procédure collective (plan de sauvegarde, redressement judiciaire, liquidation judiciaire,...),
- Envoyées après la date limite de dépôt des candidatures,
- Non-transmises via le formulaire en ligne.

Tout candidat dont la candidature sera déclarée nulle, pourra se voir déchu de la qualité de gagnant et du prix attribué. Les candidats autorisent expressément les organisateurs du concours à effectuer toutes les vérifications légales concernant leur identité et leurs coordonnées.

#### Engagement des candidats

Tout candidat au Concours s'engage à :

- Accepter le prix sous sa forme attribuée sans possibilité de faire l'objet d'aucun échange ;
- Détenir les droits de propriété intellectuelle de l'innovation présentée ou être autorisé par les co détenteurs à candidater au Challenge Numérique & Territoires. Les candidats garantissent les organisateurs de toute condamnation qui serait prononcée contre eux sur la base d'une violation d'un droit de propriété intellectuelle attaché au projet présenté. Les membres du jury et les organisateurs du concours ne peuvent être tenus juridiquement responsables en cas de publication par un tiers ou par les candidats de travaux protégés ;
- Autoriser par avance et à titre gracieux, les organisateurs et les différents partenaires à publier, reproduire et représenter son nom, adresse et photographie, sur tout support qui pourrait être utilisé dans toute manifestation liée au présent concours, sans que cette publication ou utilisation puisse ouvrir d'autres droits que ceux des récompenses gagnées ;
- Renoncer à revendiquer tout droit sur son image et faire son affaire de tous les droits de propriété intellectuelle de l'innovation présentée et assumer la responsabilité de toute revendication de tiers à ce sujet ;
- À participer à toute action de communication lancée par les organisateurs ou les partenaires ;
- Le bénéficiaire s'interdit d'utiliser son image et celle de l'événement dans tout domaine pouvant nuire à l'ordre public, aux bonnes mœurs et à l'image des organisateurs.

#### Confidentialité

La liste des dossiers de candidature non retenus ainsi que les délibérations du jury sont confidentielles.

Conformément à la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978, tout candidat bénéficie d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui le concernent. S'il souhaite exercer ce droit et obtenir communication des informations le concernant, il peut s'adresser aux organisateurs du concours au moyen des coordonnées indiquées dans le présent document.

## Sélection des dossiers

#### La thématique du challenge Edition Corrèze 2020-21 :

**Consommation x Responsabilité** (Pour une consommation durable et positive en Corrèze !)

La thématique "consommation responsable" peut ouvrir sur l'ensemble des champs d'applications suivants :

- Alimentaire (circuits courts/achat local, Bio, éviter le gaspillage alimentaire, vrac ...)
- Economie d'énergie et énergies propres (isolation, gestion optimisée de la conso, étiquette énergétique des biens immo et de consommation...)
- Biens de consommation (seconde main, upcycling, réparation, tri sélectif, recyclage...)
- Diminution de consommation des énergies fossiles ou affichage de matières polluantes (véhicules électriques, covoiturage, alternative aux déplacements, lisibilité des matières polluantes (dans les peintures, vêtements ...)
- Consommation responsable (Emploi local, aspect social/humanitaire...).

NB : ce listing est non-exhaustif.

#### Critères de sélection

Les dossiers des candidats seront évalués et sélectionnés selon les critères suivants :

- Le caractère innovant et responsable du projet de solution numérique
- L'impact du projet pour le territoire
- Le potentiel de développement du projet

## Challenge Numérique & Territoires - Corrèze 2020/21

### RÈGLEMENT DU CONCOURS

- La prestation orale du participant lors de l'événement.

La sélection s'effectue en trois temps :

1. Éligibilité des candidatures : Vérification de l'éligibilité des candidatures.
2. Nomination par le jury de présélection : Le jury a pour mission de sélectionner jusqu'à 6 candidatures pour participer au Challenge. Le jury se réserve le droit de baisser le nombre de candidats retenus pour le bon déroulement de l'événement.
3. Sélection finale : la sélection finale se fait lors des présentations orales des projets présélectionnés et la nomination des 3 gagnants est faite par le jury, dont les décisions sont souveraines.

#### Jury

Le jury est composé par l'association ALIPTIC, de membres du réseau, de partenaires de l'événement et de personnalités qualifiées. Les jurys ne sont pas dans l'obligation de motiver leurs décisions qui sont sans recours.

#### **Déroulé de l'événement**

Les participants ne s'opposent pas les uns aux autres. Chacun à son tour (ordre tiré au sort) les participants viennent pitcher/présenter leur projet ou leur entreprise en deux minutes devant les membres du jury.

A la suite de ces deux minutes de présentation, le jury pose une ou plusieurs questions de son choix, et le participant dispose alors de deux minutes pour y répondre.

A la suite d'une délibération le jury annonce les 3 gagnants.

#### **Adaptations éventuelles dans le cas de contraintes sanitaires Covid19 :**

Dans le cas où les contraintes sanitaires ne permettent pas d'accueillir du public, les candidats pitcheront leur projet soit devant un public restreint, composé uniquement du jury et des organisateurs et partenaires, soit en ligne via visio-conférence.

#### Les prix :

**Pour le gagnant :** chèque d'un montant de 4000€

**Pour le second :** chèque d'un montant de 1000€

**Pour le troisième :** chèque d'un montant de 500€

#### **Autres dispositions**

##### Modification du règlement

Les organisateurs se réservent tout droit pour annuler ou modifier le présent règlement dicté par les circonstances ou la force majeure. Dans le cas d'une annulation pure et simple, aucune charge de quelque nature que ce soit ne pourra être retenue contre les organisateurs. En cas de modification du présent règlement, les organisateurs s'engagent à en faire parvenir la teneur aux candidats, au plus tard dans les quinze jours avant la tenue des évaluations.

##### Litige

Toute contestation d'un ou plusieurs points du règlement ainsi que tout litige pouvant être issu du présent concours feront l'objet d'une décision sans appel rendue après délibération du jury.